

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

* * * * *

L'an deux Mil vingt-trois

Le 27 février à 20H00

Le Conseil Municipal de la commune de LE GRAND AUVERNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle l'Asphodèle, sous la présidence de M. Sébastien CROSSOUARD, maire,

Date de convocation : 22 février 2023

ETAIENT PRÉSENTS : Sébastien CROSSOUARD - Laurent VETU - Stéphanie BELOEIL - Dominique DAUFFY - Marie-France JOLY - Bérangère ROBIN - Marlène GEORGET - Anthony MICHEL - Nathalie TROCHU - Philippe RIGAUX - Daisy BERANGER - Guillaume GRIPPAY, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : Clément BESSON - David MENARD

Nombre de Conseillers : en exercice : 14 Présents : 12 Votants : 12

Mme Nathalie TROCHU a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Avis sur l'implantation d'une centrale photovoltaïque et la déclaration de projet et la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme - enquête publique 23-02-01

Monsieur le Maire explique que par arrêté préfectoral n° 2022/ICPE/433 en date du 1^{er} décembre 2022, il sera procédé du lundi 16 janvier 2023 9h00 au jeudi 16 février 2023 17h00 inclus à une enquête publique unique préalable :

- Au projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 13,56 MWc et de ses locaux techniques porté par la Société NEOEN,
- à la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Grand-Auverné, engagée par la commune.

Conformément à l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2022, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande d'autorisation d'exploiter présentée par la société NEOEN dès l'ouverture de l'enquête.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

❖ **DONNE** un avis favorable.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le : 1^{er} mars 2023

Pour copie conforme

à Le Grand-Auverné, le 1^{er} mars 2023

Le Maire

Sébastien CROSSOUARD

